



**Pour bénéficier d'une bourse au lycée, la famille doit Absolument avoir fait un dossier auprès du collège d'origine.**

## **INSCRIPTION et RÉINSCRIPTION DES ÉLÈVES RENTRÉE 2019 - 2020**

Compte tenu des procédures d'affectation en 1ères Technologiques et Professionnelles, vous devez vous présenter au lycée à la date prévue, muni(e) de votre dossier complété, signé et après avoir vérifié qu'aucune pièce demandée n'a été oubliée.

**La réinscription est obligatoire**

**RESPECTEZ LES DATES ET HORAIRES**

**ÉLÈVES DÉJÀ SCOLARISÉ(E)S AU LYCÉE, ENTRANT EN CLASSE DE :**

**MARDI 11 JUIN (08h00 - 20h00) et MERCREDI 12 JUIN 2019 (08h00-16h00) :**

### **Lycée Général et Technologique**

- Terminales G et T
- Premières G et T (montants et doublants). Une réserve toutefois : l'inscription en 1<sup>ère</sup> ST2S n'est effective qu'après le résultat de la commission d'affectation (**21 juin**).
- 2<sup>nde</sup> Année de STS

### **Lycée Professionnel**

- Troisième PM
- Premières PRO (montants et doublants)
- Terminales PRO

**TOUS LES NOUVEAUX ÉLÈVES, ENTRANT AU LYCÉE EN CLASSE DE :**

**MARDI 25 et MERCREDI 26 JUIN 2019 : 08h00 - 19h00**

### **Lycée Général et Technologique**

- Secondes GT (entrants et doublants)
- Premières Technologiques (STMG, STI2D, ST2S) (entrants)
- Terminales GT (venant d'un autre établissement)
- 1<sup>ère</sup> Année de STS (entrants et doublants)

### **Lycée Professionnel**

- 2<sup>des</sup> Professionnelles (entrants et doublants) y compris ULIS
- 1ères Professionnelles (entrants)
- Mentions Complémentaires (entrants)

**Si vous renoncez à votre inscription, prévenez immédiatement le service de scolarité au : 02-98-88-62-77**

**Toute absence à l'inscription signifie que vous renoncez à votre place, laquelle sera alors proposée aux futurs élèves en listes d'attente. Toutefois, il est préférable de l'indiquer par écrit, au service de scolarité.**